

Vu le procès verbal de la séance du Conseil d'hygiène et de salubrité publique en date du 23 avril 1888,

DÉCIDE :

M. Challier est autorisé à établir une distillerie sans rectification sur une propriété appartenant à M. Salmon (Tati), sise à Papara.

La présente décision sera communiquée et enregistrée partout où besoin sera.

Papeete, le 25 avril 1888.

Signé : D'INGREMARD.

NOMINATIONS, MUTATIONS, Etc.

PAR DÉCISIONS DU GOUVERNEUR :

— En date du 25 janvier 1888 —

N° 156. — M. Serph, juge de paix à Taravao, est chargé de remplir provisoirement les fonctions d'officier de l'état civil de cette circonscription pendant l'absence de M. Lucas.

— En date du 4 mars 1888 —

N° 157. — M. Vieillard-Baron, dit Renault, sous-administrateur provisoire du groupe Sud-Est des Marquises, est nommé officier de l'état civil de la 5^e circonscription de cet archipel, à Hivaoa, de la terre déserte à Hanamate inclusivement.

— En date du 16 avril 1888 —

N° 158. — M^{me} Pouillot (Marie-Clotilde) est nommée institutrice publique à Papenoo ;

M^{me} Marcel (Georgette) est nommée institutrice publique à Faaa.

— En date du 23 avril 1888 —

N° 159. — M. Lucas (Charles) est nommé commis de 4^e classe du service des Contributions et détaché en cette qualité aux Iles sous le Vent.

— En date du 24 avril 1888 —

N° 160. — M. Oliva, commis principal des Directions de l'Intérieur, admis à faire valoir ses droits à la retraite par décision ministérielle du 16 décembre 1887, prendra passage sur le vapeur *Richmond* à destination d'Auckland, d'où il se rendra à Sydney pour continuer son voyage jusqu'à Marseille par le paquebot des Messageries maritimes.

— En date du 25 avril 1888 —

N° 161. — Le sieur Lequerré, brigadier de police, est spéciale-